

Accueillir et scolariser des enfants de moins de trois ans

« Le développement de l'accueil en école maternelle des enfants de moins de trois ans est un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école »¹

L'accueil et la scolarisation d'un enfant de moins de trois ans ne vont pas de soi. Ils impliquent une réflexion approfondie sur les conditions matérielles et humaines qui feront de cet accueil une réussite.

1. Le cadre réglementaire

Dans les classes ou les écoles maternelles, les élèves peuvent être accueillis dès l'âge de deux ans révolus dans des conditions éducatives et pédagogiques précisées par le ministre de l'Éducation nationale. Cet accueil est à mettre en perspective avec des enjeux et des priorités.

« La scolarisation d'un enfant de moins de trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. La scolarisation précoce est un moyen efficace pour favoriser la réussite scolaire des enfants dont la famille est éloignée de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques. Elle doit être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales et de montagne ou dans les départements et régions d'outre-mer ».

2. L'accueil et les relations avec les parents

Accueillir à l'école maternelle, c'est accueillir un enfant qui va devenir un élève mais aussi des parents qui deviennent des parents d'élèves, souvent pour la première fois, et renouent avec une école pour laquelle leurs repères peuvent remonter à leur propre enfance. Ces deux dimensions complémentaires doivent être prises en compte dès la première rencontre.

Pour l'enfant, il est nécessaire qu'il soit accueilli et reconnu comme une personne. Avec les parents, il est indispensable que s'établisse une confiance réciproque dès les premières relations.

Cette approche avec ceux qui viennent confier leur enfant à l'école sera la base de la construction d'un cadre sécurisant, stable et cohérent pour l'élève.

C'est à l'école, aux professionnels que sont les enseignants, de prendre en considération la diversité des familles, leur proximité ou leur éloignement de la culture scolaire. L'enjeu de la scolarisation des plus jeunes est bien de « *favoriser la réussite scolaire des enfants dont la famille est éloignée de la culture scolaire* ».

Il est donc nécessaire d'accueillir, de rassurer, d'expliquer atouts, enjeux et spécificités de l'accueil et de la scolarisation des plus jeunes par des gestes professionnels, des outils de communication adaptés. Le dialogue confiant et ouvert qui s'instaure alors contribue à une scolarisation réussie.

a) La découverte de l'école par les enfants et les parents

En amont de la scolarisation, deux moments doivent être distingués :

- **un temps de prise de contact** pour réunir et compléter les dossiers nécessaires à l'inscription, s'entendre sur des modalités de communication, informer des rythmes éducatifs, des possibilités d'aménagement pour les plus jeunes, répondre aux questions des parents, présenter le projet éducatif,
- **un temps de visite de l'école** : découverte des lieux et des installations, rencontres avec le personnel.

Il est souhaitable que le premier ne concerne que les adultes alors que le second implique la présence de l'enfant et de sa famille. Ces temps peuvent, pour autant, être consécutifs : un parent étant mobilisé pour le premier temps, le second le rejoignant avec l'enfant un peu plus tard.

Ils doivent être prévus en concertation afin d'assurer une bonne disponibilité de l'équipe éducative : préférer dix minutes après la sortie plutôt que l'heure exacte de celle-ci pour ne pas être soumis à d'autres sollicitations.

Il est bon que les parents soient accueillis par le directeur de l'école et reçus individuellement par l'enseignant en charge de la classe scolarisant les TPS (Toute Petite Section accueillant les enfants qui peuvent être âgés de 24 à 36 mois).

Lorsque l'enfant est présent, on veillera à lui adresser directement la parole pour le saluer d'un mot spécifique.

La remise de documents d'accueil (cf. annexes) peut marquer la fin du premier temps d'entretien ou de la visite.

Ces temps de découverte programmés en fin d'année scolaire permettent aux parents et aux enfants de découvrir les espaces, faire connaissance avec tout le personnel dont l'ATSEM de la classe. L'enseignant peut ainsi présenter

¹ Circulaire « [Accueil en école maternelle](#) », n° 2012-202 du 18-12-2012. Les différentes citations qui émaillent ce texte se réfèrent à cette circulaire si une note n'en précise pas une autre provenance.

l'école, le fonctionnement de la classe, répondre aux questions. Les parents sont mis en position de faire « mûrir » le projet d'aller à l'école en échangeant à partir du ou des vécus communs au cours de ces temps d'adaptation.

b) L'accueil des enfants et de leurs parents

a. Un projet partagé, évolutif et explicite

« Une attention particulière est portée à la prise en compte des rythmes spécifiques adaptés à ces très jeunes élèves. Les horaires d'entrée et de sortie, le matin et l'après-midi, peuvent faire l'objet de dispositions particulières par rapport aux autres classes pour l'ensemble du groupe d'enfants scolarisés, ou pour chacun d'entre eux, selon une organisation régulière convenue avec les parents, qui s'engagent à la respecter. Cette souplesse est cependant soumise à l'impératif que le temps de présence de chaque enfant demeure significatif. »

La souplesse permise par les textes en vigueur favorise des adaptations pour créer les conditions d'une entrée réussie dans la scolarité qui est bien l'objectif visé pour tous. Ce préalable doit être explicite pour les parents. Les modalités sont à penser en équipe d'école avec l'aide de l'équipe de circonscription.

Les premières journées de scolarisation s'anticipent. La scolarisation doit faire l'objet d'un projet partagé et évolutif avec la famille dont la rédaction d'une première version est à formaliser. L'organisation de la transition entre la maison et l'école ne peut être réglée de manière uniforme pour tous. C'est le dialogue avec les parents qui va permettre d'organiser les modalités d'accueil.

On peut envisager, au cas par cas, d'offrir aux parents la possibilité de venir rechercher leur enfant avant l'heure de sortie générale. On définira les horaires d'entrée et de sortie pour l'élève. Tout d'abord, une durée quotidienne de scolarisation réduite peut être proposée de telle sorte que la présence à l'école soit un temps de plaisir souhaité par l'enfant et correspondant à ses possibilités d'affronter des moments de sollicitations et des formes de regroupement.

L'enseignant, aidé par l'ATSEM, complètera régulièrement des observations sur un document spécifique (proposition en annexe). Elles n'ont pas vocation à être exhaustives mais nécessitent d'être partagées avec les parents. Au terme des premières semaines, lors d'un entretien, un point d'étape sera réalisé avec les parents. Il ne s'agit pas d'y faire peser une pression qui serait inappropriée. Il s'agit davantage de réaliser une lecture partagée de l'évolution du temps d'accueil et de scolarisation.

b. Des modalités concrètes

En situation, chacun veillera à assurer le bien-être de l'enfant. On sera attentif aux différentes manifestations de fatigue, de tristesse ou d'isolement.

L'organisation d'une rentrée échelonnée dans le temps de la journée ou sur plusieurs jours peut faciliter l'adaptation et la séparation progressive.

- de diviser les effectifs de TPS en deux groupes, accueillant un premier groupe de tout-petits dans la première moitié de la matinée et un second dans la seconde moitié (premier groupe de 9h à 10h15 ; second groupe de 10h45 à 12h),
- d'inviter les parents à entrer dans la classe et à participer aux activités, en s'assurant de la présence de l'ATSEM et en s'adaptant aux situations particulières.

Ces modalités doivent être limitées dans le temps, particulièrement dans les classes à cours multiples.

La fréquentation régulière quotidienne (même de courte durée) et la ponctualité des horaires convenus, sont les gages du respect du cadre défini et garantissent l'implication de la famille dans le projet. En aucun cas, l'école ne peut être utilisée comme une halte-garderie. La communication des objectifs scolaires d'apprentissage et celle des progrès de l'élève permettent aux familles de mieux comprendre les attendus de l'école.

Il peut être bon de convenir d'une « période d'observation » qui n'est pas une « période d'essai » suivie d'une décision d'aptitude ou d'inaptitude. Elle est destinée à éviter que ne s'installent des situations de blocage ou de souffrance qui pourraient induire des échecs ultérieurs et se conclut par un échange avec la famille. L'accompagnement, par au moins un des parents, est fondamental afin de favoriser la qualité de l'accueil, la séparation progressive et les échanges avec la famille.

c) Une relation qui s'installe dans le temps

« Établir une relation de confiance avec les familles est essentiel pour permettre à l'enfant de grandir sereinement entre école et maison. Une attention particulière doit donc être portée à la relation aux parents d'élèves. »

« La prise en charge de chaque enfant fait l'objet d'un échange avec ses parents. Pour en garantir la réussite, ceux-ci sont incités à s'impliquer activement et positivement dans le suivi de sa scolarité. Ils doivent pour cela comprendre les attentes et exigences de l'école et de la vie en collectivité, avoir la possibilité de communiquer avec les personnels de l'école. Un travail en partenariat avec des structures associatives et des services sociaux peut faciliter l'implication des familles les plus éloignées de la culture scolaire. »

C'est dans la régularité d'échanges centrés sur des objectifs partagés et mettant en évidence la bienveillance de l'accueil que la confiance peut s'ancrer. Le parent de l'enfant deviendra alors progressivement parent d'élève. Les familles ont accompagné leur enfant depuis sa naissance dans ses premiers apprentissages. Avec son entrée à

l'école maternelle, étape importante de sa vie, c'est désormais par une confiance réciproque démontrée que la famille et l'école vont l'aider ensemble à devenir élève et lui permettre de poursuivre ses apprentissages. L'équipe pédagogique développera les outils et les stratégies assurant communication, information et mobilisation des parents : explicitation du projet de scolarisation et des enjeux, temps d'accueil et d'actions dans la classe avec l'élève (mises en situations de jeu avec l'enfant), outils garantissant une communication régulière et positive des réussites de l'enfant, de ses premières acquisitions et de ses progrès au fil de l'année scolaire (exemples : cahier de réussites, carnet de progrès, ...). Toutes les traces qui seront transmises contribuent à construire une représentation des activités scolaires. L'école y portera une attention particulière, en s'appuyant sur des réalisations utilisant des supports diversifiés et sur les atouts des photos numériques montrant des apprentissages en acte. Les enjeux sont bien d'aider les parents à mieux :

- comprendre l'école maternelle, les objectifs scolaires spécifiques qui y sont poursuivis ;
- prendre conscience de l'association nouée autour d'une finalité partagée, faire réussir leur enfant.

d) Les liens avec les partenaires

« La scolarisation des enfants de moins de trois ans se conçoit en complémentarité des autres services de petite enfance gérés principalement par les collectivités territoriales qui peuvent aider à repérer les familles qui pourraient bénéficier de cette scolarisation précoce. »

« Tous les enfants ne sont pas en mesure d'assumer les contraintes propres à une scolarité, même adaptée : une concertation est nécessaire pour déterminer le moment opportun pour scolariser chacun. »

Lorsque des structures « petite enfance » existent, les liens avec celles-ci sont primordiaux en ce qui concerne la scolarité des élèves de moins de trois ans.

Des temps d'accueil d'enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles peuvent être aussi proposés.

3. Les aspects matériels

a) Un préalable : l'encadrement humain

Avant d'engager quelques réflexions sur la prise en compte des besoins des élèves de moins de trois ans et leurs répercussions sur des aspects matériels, il est nécessaire de poser quelques préalables sur l'encadrement :

- enseigner auprès de ces jeunes élèves doit être le fruit d'un choix motivé, prenant en compte les impératifs qui en découlent quant aux compétences professionnelles spécifiques à entretenir et développer ;
- de même, il est nécessaire qu'un ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des écoles Maternelles), également motivé et conscient des besoins spécifiques, exerce à plein temps dans chaque classe accueillant des élèves de moins de trois ans pour être présent auprès d'eux pendant les différents moments de la journée.
- à l'emploi d'un niveau de langue modélisant ;
- aux postures et qualités relationnelles adaptées à la diversité des élèves et de leur famille.

b) Les besoins physiologiques

Les besoins de repos et donc les temps qui sont consacrés évoluent tout au long de l'année, au fur et à mesure que l'enfant grandit et que son rythme de vie change. La fatigue est à prendre en considération particulièrement pour la définition des premières journées scolaires. Une classe qui accueille des élèves de moins de trois ans doit offrir des espaces de calme et de repos pour ceux qui en éprouvent le besoin. Accueillir des très jeunes élèves nécessite de leur offrir un lieu pour la sieste.

Si un élève déjeune chez lui et s'il se réveille assez tôt, il doit pouvoir revenir à l'école l'après-midi selon des modalités établies en concertation.

Si un élève déjeune au restaurant scolaire, il est bon qu'il puisse bénéficier d'un temps de repos qui suive le repas avec l'accompagnement de l'ATSEM attachée à la classe. Cela est déjà effectif dans quelques écoles grâce au dialogue avec la municipalité. L'accompagnement des équipes de circonscription peut être sollicité sur ce sujet.

La propreté peut être en cours d'acquisition à cet âge. La propreté n'est pas un critère de la non-scolarisation en classe maternelle ? La seule référence réglementaire est la [Circulaire n° 2014-088 du 9-7-2014](#) pour l'établissement du règlement type départemental qui stipule : *Conformément aux dispositions de l'article L. 113-1 du code de l'éducation, tout enfant âgé de trois ans au 31 décembre de l'année civile en cours doit pouvoir être accueilli dans une école maternelle ou une classe enfantine, si sa famille en fait la demande. Aucune discrimination ne peut être faite pour l'admission d'enfants étrangers ou de migrants dans les classes maternelles, conformément aux principes rappelés ci-dessus.* La question de la propreté doit s'aborder dans le cadre du dialogue entre l'école et les parents pour réaliser des choix compris par tous.

c) Le matériel et l'aménagement spatial

La configuration du local dédié à la classe est à prendre en considération. Situé en rez-de-chaussée, il doit répondre aux besoins de mouvement des enfants et ne pas être surchargé d'un mobilier fixe.

Des espaces permettant des expériences multiples et le jeu sont à privilégier en permettant aux élèves de garder l'adulte dans son champ de vision pour se rassurer si besoin (éviter les mobiliers haut masquant la vue pour les élèves). La classe doit offrir des espaces variés et stimulants.

Il est tout à fait inutile de disposer d'un nombre de chaises et de places à des tables de travail équivalent au nombre d'élèves de TPS scolarisés. Les activités feuille/papier sur format A4 sont très généralement inadaptées aux élèves de cet âge.

Un point d'eau doit permettre de se laver les mains et de boire.

Les toilettes adaptées sont à proximité pour en faciliter l'accès tout en garantissant le respect de l'intimité.

Une salle de repos permanente et proche de la classe semble indispensable.

La salle d'évolution est équipée d'un matériel adapté permettant des déplacements divers sur des plans variés répondant aux besoins moteurs et aux normes de sécurité.

Concernant la cour de récréation, elle doit disposer de jeux répondant aux normes spécifiques des enfants de moins de 36 mois. Le temps de récréation doit être un temps éducatif. Il ne va pas de soi pour des très jeunes élèves de s'engager dans des jeux divers, même si du matériel est à disposition.

4. Au cœur de la classe : les élèves et les apprentissages

L'école maternelle vise des apprentissages spécifiques dans les domaines définis par les programmes en vigueur : « s'approprier le langage », « découvrir l'écrit », « devenir élève », « agir et s'exprimer avec son corps », « découvrir le monde », « percevoir, sentir, imaginer, créer ».

L'élève de moins de trois ans débute un long parcours scolaire, il y découvrira les tâches et les problèmes scolaires, les réussites et les difficultés à surmonter. Les premières rencontres qu'il fait le marquent et contribuent à créer une image qu'il se construit sur sa présence à l'école, les enjeux scolaires, l'Ecole : sens et intérêt des activités, estime de soi... Il est donc important de lui proposer des premières situations dans lesquelles il sera en réussite, avant de le confronter à des tâches qui lui résistent.

C'est donc une rencontre importante qui mérite que l'on identifie mieux ce qu'est cet élève.

D'abord, avant de poser quelques repères généraux, il est nécessaire de préciser... qu'ils sont généraux et que les différences interindividuelles sont particulièrement importantes à un âge où six mois, entre deux ans et deux ans et demi, représentent un cinquième de l'existence. Etre le premier d'une fratrie ou le seul enfant ou encore le second influe sur l'approche de la scolarisation (bien d'autres facteurs sont connus des enseignants qui ont l'expérience des très jeunes élèves).

Pour autant, des repères sont à partager concernant :

- l'action motrice
 - o les besoins de mouvement sont importants ;
 - o la précision et la vitesse des mouvements augmentent ;
 - o l'imitation des postures du partenaire est un moyen d'entrer en contact ;
 - o le répertoire des gestes, mimiques et attitudes s'enrichit ;
 - o la manipulation fine se développe...
- la compréhension des situations
 - o l'imitation différée marque une représentation mentale d'un événement ;
 - o la représentation s'enrichit de symboles que sont les mots, les images, les gestes ;
 - o des comparaisons, classements se manifestent ;
 - o de premiers repères de temps et d'espace se construisent ;
 - o les règles générales paraissent inadaptées...
- la communication et le langage
 - o les écarts y sont les plus manifestes (le vocabulaire peut varier en quantité de 1 à 4) ;
 - o ces éléments sont en interaction forte avec les aspects de compréhension ;
 - o la communication met en jeu mimiques et gestes de manière importante ;
 - o ces enfants ont besoin qu'on leur parle, qu'on traduise en paroles ce qui se passe, ce qu'ils expérimentent, ce qu'ils éprouvent... ;
 - o ils sont extrêmement sensibles aux éléments non-verbaux et para-verbaux, construisent le sens des situations par inférence des émotions exprimées par l'entourage...
- l'affectivité et les relations sociales
 - o la séparation est une épreuve que l'on peut surmonter... en sachant qu'elle est momentanée ;
 - o les objets transitionnels sont importants ;
 - o les relations sociales se construisent entre pairs avec des manifestations diverses...

L'ensemble indique des besoins de stimulations adaptées, d'encouragements, d'accompagnements... pour lesquels l'école a un rôle important.

Documents en annexe, quatre propositions adaptables par les équipes :

- une [présentation de l'école](#) sous forme d'un dépliant à destination des parents (document général à conserver par les parents),
- un [projet d'accueil et de scolarisation](#) pour les élèves de moins de trois ans afin de servir de base d'échanges avec la famille (document navette qui pourra prendre place dans un cahier de réussites),
- deux documents complémentaires pour préparer et accompagner les premières journées de classe
 - o [mon enfant est scolarisé pour la première fois](#) (document conservé par la famille),
 - o [ma première classe](#) (document qui pourra bâtir les prémices d'un cahier de vie).